

SEPTEMBRE
2019



Magazine d'informations municipales n°18

Le Pôle Culture et Vie
associative
La Saison culturelle

La Semaine Bleue



Léonnaises, Léonnais,

L'été s'achève et comme annoncé avant la saison, les touristes étaient au rendez-vous. En effet, l'augmentation de la fréquentation de l'aire de camping-car ainsi que le nombre d'entrées au cinéma en témoignent.



FestàLoun 2019 a été une fois de plus une réussite. Nombreuses et nombreux étaient les participants aux repas et spectacles. Je souhaite vivement remercier les bénévoles et les associations pour leur implication.

Les travaux de la médiathèque vont débuter début octobre. Toutefois vous pourrez continuer à emprunter des livres et participer aux activités de la Médiathèque qui sera déplacée à la salle des associations.

Quant à l'Espace jeunes / Vie associative sa construction sera terminée en début d'année 2020. Cependant, les activités réservées aux pré-ados et adolescents débiteront dès les vacances de Toussaint (je vous invite à vous renseigner auprès du Centre de loisirs).

La saison culturelle vous sera présentée le 05 octobre prochain au Centre culturel lors d'une soirée spéciale. A cette occasion, vous pourrez rencontrer l'ensemble de la nouvelle équipe qui vous présentera le programme dont le détail se trouve en page 13 de ce magazine.

Dans la continuité du développement des services proposés à nos seniors, j'ai le plaisir de vous annoncer La semaine bleue qui je l'espère sera l'occasion de rencontres au travers d'ateliers et d'animations dédiés aux personnes âgées et retraitées de notre village. Vous trouverez dans ce magazine le détail des festivités.

Le 8 octobre, sera organisé une cérémonie en hommage et en l'honneur du Corps Forestier Allié présent sur notre commune lors de la première guerre mondiale.

Comme vous l'avez sûrement remarqué une horloge a été rajoutée à notre clocher. Bien que j'ai toujours connu l'emplacement vide, cela m'a toujours intrigué, désormais nous pouvons maintenant consulter l'heure sur les 3 façades de notre Église.

Vous espérant, nombreuses et nombreux à l'ensemble des manifestations, je vous souhaite à toutes et à tous un bel automne.

**Votre Maire,
Jean MORA**

Sommaire

P 2 : Edito

P 3 : FestàLoun 2019

P 4 et 5: Quelques animations

P 6 : Enfance et jeunesse

P 7 : Rentrée scolaire et Commémoration des Canadiens

P 8 et 9 : La semaine bleue

P 10 : quelques dates à retenir

P 11 à 14 : Culture et fêtes

P15 : Infos diverses

P16 Comptes-rendus des séances du Conseil municipal

P 24 : Agenda

Directeur de la publication : Jean MORA

Conception, réalisation : Mairie de Léon

La commune de Léon a fait le choix d'une communication éco responsable. Ce magazine a été réalisé par une imprimerie certifiée PEFC (système international garantissant une gestion durable des forêts et imprim'vert).

Photos : Mairie de Léon

Nombre d'exemplaires : 1400 exemplaires - Dépôt légal : à parution.





Fest à Loun 2019 EN IMAGES





Quelques animations à LÉON

Les Banquets du terroir



Pour la première édition des Banquets du terroir, producteurs, artisans cuisiniers et consommateurs étaient au rendez-vous.

Le 05 juillet et le 13 août, au bord du Lac, des producteurs et artisans cuisiniers ont proposé à la dégustation leurs produits pour le plus grand plaisir des touristes et des léonnais. Une belle mise en valeur des produits dont la plupart sont présents sur le marché d'été du 15 juin au 30 septembre.

Les scènes **O lac** ont été associées à ces événements avec la participation des groupes «Fa Si Barré» et «Le Train des Gens»

Forum des Associations



Le samedi **07 septembre** s'est tenu le Forum des Associations à la salle La Huchette. C'est dans une ambiance conviviale que les 22 associations présentes cette année ont pu accueillir le public venu en nombre pour s'inscrire ou découvrir les associations léonaises. Petit-déjeuner et pot gourmand ont été offerts par la municipalité.

Un grand merci à tous les bénévoles des associations.





Zoom sur... les rencontres gourmandes !

Pour la cinquième année consécutive, les rencontres gourmandes étaient au rendez-vous le **samedi 27 et dimanche 28 juillet** dernier. La nouveauté de cette année : les rencontres ont pris possession de tout le bâtiment du centre culturel, permettant ainsi au public de découvrir ou redécouvrir cette entité culturelle.

Avec plus de **800 visiteurs** (500 l'année précédente), le public a encore répondu présent.

Installés à l'accueil du cinéma, les auteurs ont dégainé leurs crayons pour consacrer tout au long des deux matinées.

Véritables œuvres d'art, les dédicaces ont émerveillé les plus grands et les plus petits, qui ont partagé avec les dessinateurs des moments d'échanges uniques.

Lors des deux matinées, Nathalie et Audrey ont proposé un spectacle plein d'humour, mêlant douceur et vivacité, poussant le public au fou rire. Un voyage à travers la langue française, avec en bagage des mots, des phrases et des histoires pour le bonheur des oreilles, mais aussi des yeux. Un décor aux allures intimes,

Une saison à la médiathèque...

La médiathèque a proposé diverses activités pour les enfants, menées à bien par Catherine, Geneviève et Michèle. Il y en avait pour tous les goûts !

Peinture, ateliers récup., mandalas, atelier marques pages, création de cartes postales, ...

Tout le monde a laissé cours à son imagination en emportant à chaque fois une création unique.

représentant une boutique d'antiquités où les gentils et les vilains mots sont rangés dans des tiroirs. Quelques minutes d'évasion et d'imagination pour tous.

Le dimanche, Paola Antista est allée à la rencontre du jeune public afin de présenter son métier de dessinatrice. De la naissance du projet, à l'élaboration des premières esquisses, Paola a su partager son expérience et sa passion à travers un atelier de bande dessinée. Chacun a pu s'essayer au dessin sous l'œil bienveillant de Paola qui a pris le temps d'accompagner individuellement les enfants dans leur création.

Les rencontres gourmandes sont devenues un incontournable à ne pas manquer ! L'équipe de la médiathèque travaille d'ores et déjà sur la prochaine édition.





Enfance et JEUNESSE

Un Été au Centre de Loisirs

Cette année encore, l'équipe d'animation du centre de loisirs avait proposé de nombreuses animations pour une moyenne de 40 enfants par jour. Le programme concocté cette année était grandiose (10 ans de centre de loisirs cela se fête) avec des sorties à la journée (parc aquatique, tour de France, une ferme, un parc d'attraction, baignade au lac...), des activités sportives, culturelles et/ou artis-



tiques quotidiennes, des temps libres où l'enfant peut faire ce qu'il souhaite, des nuits sous tentes.

Mais, les points forts ont été les grands jeux associés aux thèmes de l'été ! Ainsi, après avoir découvert le monde des animaux et de la ferme, aidé un sympathique extra-terrestre à rentrer chez lui, **l'Afrique** a été mise à l'honneur pendant une semaine grâce à des chorégraphies et danses locales, la découverte des hiéroglyphes, un safari, des jeux typiques, la préparation des cornes de gazelle, l'expo photos et la rencontre avec Latifa du Niger etc.

La semaine « vis ma vie » a également rencontré un franc succès grâce à l'aimable participation des services de la mairie, du dessinateur Marc LARGE, une journaliste, les secouristes, pompiers etc.



La soirée conviviale du **Family Cup' challenge** a attiré de nouveaux parents qui, après les résultats d'une série de défis far-

felus, ont vu Layan et sa famille soulever pour la seconde année consécutive le trophée tant convoité. Toutes ces aventures sont disponibles sur la page facebook du centre de loisirs.

Les Séjours

Toujours en compagnie de Tosse et Magescq, plus de 50 Léonnais sont partis en « colo » cet été.

Les plus petits ont passé une semaine au bord du **Lac de Sanguinet** à tenter de devenir de véritables pirates afin de retrouver le sabre d'or dérobé.

Les 9/10 ans étaient logés à Anglet pour une semaine de **découverte du Pays Basque**. Au programme : journée à Saint Sébastien, paddle géant à Socoa, petit train de la Rhune, découverte du littoral à Biarritz, balade à Hendaye, patinoire ainsi que des jeux et veillées préparés par les animateurs.

Les jeunes collégiens sont partis dans le Périgord et ont eu une météo plutôt extrême : 4 jours de canicule à faire de la spéléo, une visite de Bordeaux, un labyrinthe de maïs, un parc aquatique ainsi qu'une après-midi à la piscine sous 40 degrés. Tout cela avant d'avoir pluie et orage le dernier jour au parc Walibi !



Les plus grands sont partis en camping du côté de la **Vendée**. Au final : 5 jours à la découverte de la région via différentes activités avant de terminer le séjour par 2 jours au Puy du Fou.

Tous sont rentrés enchantés et ont eu le plaisir de se retrouver lors de la désormais traditionnelle soirée vidéo le 20 septembre dernier afin de visionner les films des séjours au Cinéma.

Rentrée scolaire 2019

Les enfants de l'école primaire «Les Pignons» ont fait leur rentrée le lundi 02 septembre. Parents et enfants ont été accueillis par le Centre de loisirs, les enseignants et les élus autour du désormais traditionnel «Café de rentrée». Ainsi anciens et nouveaux élèves ont pu faire connaissance ou se retrouver durant ce moment convivial.



Commémoration DES CANADIENS

Du 8 au 12 octobre 2019, des cérémonies se tiendront dans plusieurs communes landaises afin de poursuivre la création d'un chemin de mémoire commencé en 2017 et destiné à rappeler à notre souvenir et honorer les efforts de ces soldats nord-américains pour exploiter notre forêt, contribuant ainsi à rétablir la paix et la liberté en Europe.

Mardi 08 octobre à 15h30 au Cimetière de Léon

- Discours de David Devigne coordinateur du Chemin de Mémoire des Bûcherons Soldats
- Dépôt de Gerbe
- Sonneries aux Morts
- Minute de Silence
- Hommage par les CM2 de l'école Les Pignons

4 soldats sont enterrés dans notre cimetière :

- **Le soldat Charles Jesney décédé à 26 ans**
- **Le soldat David Bell décédé à 31 ans**
- **Le soldat Kenneth Fraser Bourne décédé à 29 ans**
- **Le soldat Milton Cornell décédé à 21 ans.**





La semaine **BLEUE**

Du 07 au 11 Octobre

SEMAINE NATIONALE DES RETRAITÉS ET DES PERSONNES ÂGÉES

Une semaine d'animations gratuites dédiée aux seniors

La commune participe à la semaine bleue et a élaboré un programme varié afin de permettre à tous les seniors de venir se divertir.

Au programme, des rencontres, des moments d'échanges et de partages ...

**Du sport, des loisirs, de la culture, des apprentissages,
choisissez vos activités ...**

Lundi 07 octobre

Au Centre Culturel

A 14h30, Ouverture de la semaine bleue en présence de Monsieur le Maire

A 15h00, Ciné débat avec la projection du film «Les gens de Bacotte ou la conspiration du bonheur»

en présence de la réalisatrice **Sylvie LICARD**

Mardi 08 octobre

Au restaurant de la Résidence Services Seniors «Au Tuc de Loun»

de 10h00 à 12h00, Temps de parole et d'échange sur l'anti-gaspillage alimentaire avec Séverine Quencez, nutrithérapeute

de 14h00 à 15h30 et de 16h00 à 17h30, Atelier numérique avec ARDOIZ
Sur inscription

A 15h30 Inauguration du Chemin de mémoire des canadiens

Mercredi 09 octobre

Rendez-vous au bord du Lac avec les enfants du Centre de loisirs

A 10h00, Accueil à la Maison de la Réserve Naturelle suivi du Parcours d'orientation inter-générationnel

A 12h00, Pique-nique offert par le CCAS
Sur inscription

A 14h30, Marche bleue pour tous
Randonnée pédestre au départ du Lac



Jeudi 10 octobre

Au dojo, salle de la Huchette

Sur inscription

A 10h30, Pilates

A 11h30, Stretching Relaxation

Au Club des retraités

A 15h00, Concours de belote

Inscription à 14h30.

Vendredi 11 octobre

Salle La huchette

A 10h00, Contes landais et autres à l'Auditorium

A 15h00, Thé dansant animé par Michèle SANGLA

Infos et inscriptions

05 58 49 20 00

ccas@leon.fr

ou

Flyers à compléter
disponibles chez les commerçants
léonnais

Qu'est-ce que le Pilates ?

Inventé par Joseph Pilates au début du XXe siècle, le Pilates est une mise en forme physique douce pour entretenir, rééduquer et développer le corps. Elle se pratique au sol sur un tapis ou à l'aide d'appareils (le Reformer) et d'accessoires divers. On vous dit tout sur cette méthode de plus en plus plébiscitée, qui renforce les muscles profonds, rectifie les mauvaises postures...

Le stretching

En français « étirement » — a pour objectif de tendre, d'assouplir, d'étirer les muscles, les articulations et les fascias, ces tissus conjonctifs, riches en fibres de collagène, qui enveloppent différentes structures anatomiques.

Le stretching améliore la souplesse, l'amplitude du mouvement, il débarrasse certains muscles de leur raideur.

ARDOIZ

Qu'est-ce que c'est ?

Sans clavier ni souris, légère et facilement transportable, la tablette senior est adaptée aux personnes âgées. **Ardoiz** est une solution ergonomique qui ajoute des fonctionnalités spécialement conçues pour nos aînés.





Quelques dates À RETENIR



Accueil des nouveaux léonnais

Lors des **Fêtes de la Saint André** qui auront lieu du vendredi 29 novembre au dimanche 01 décembre, les nouveaux léonnais sont conviés à un apéritif le **samedi 30 novembre à 18h30 à la Huchette**.

Repas de fin d'année des plus de 70 ans

Le repas de fin d'année aura lieu le **Samedi 07 décembre à 12h00 à la salle La Huchette**. Vous recevrez une invitation assortie d'un coupon réponse. Si vous n'avez pas reçu d'invitation au 23 novembre, n'hésitez pas à venir vous inscrire en Mairie afin de participer à ce moment de fête.



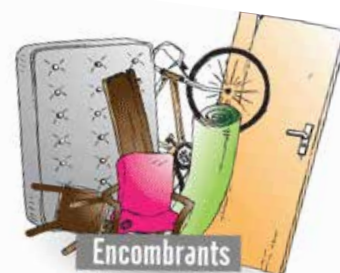
Distribution des Sacs poubelles

La distribution des sacs poubelles se fera les **lundi 28 et mardi 29 octobre de 10h00 à 12h00 au bar de la salle la Huchette**. Un justificatif de domicile sera demandé lors de la distribution.



Ramassage des encombrants

Les services techniques passeront le **7 octobre** pour ramasser les encombrants. Si vous souhaitez vous débarrasser d'encombrants, déposez-les avant le 7 octobre 08h00 devant chez vous. Pensez à vous inscrire en mairie au 05 58 49 20 00 ou par mail : mairie@leon.fr





Culture ET FÊTES

La Médiathèque déménage ...

Comme indiqué dans le Magazine Municipal de Janvier, la médiathèque va être rénovée et réaménagée afin de vous offrir un équipement plus accessible et convivial.

Les travaux débuteront le **sept octobre**, ce qui engendrera quelques perturbations en cette rentrée 2019.

Mais, afin de ne pas pénaliser le public fréquentant la Médiathèque, cette dernière s'installera pendant la durée des travaux à la **salle des associations à partir du 1^{er} octobre**.

La Médiathèque éphémère devra s'adapter à la taille de la salle, ce qui aura pour conséquence une relative baisse de documents présents sur les rayonnages. Cependant, la diversité et la nouveauté seront au rendez-vous.

Vous retrouverez toute l'équipe de la médiathèque à la salle des associations dès le premier octobre.

Pour plus de renseignements : vous pouvez contacter la médiathèque au **05 58 48 70 61** ou mediatheque@leon.fr ou la responsable du pôle culturel **Melody SESTER** au **07 85 50 62 24**.

Le Cinéma a réouvert ses portes

Après 3 mois de fermeture, le cinéma a réouvert ses portes le 12 juin avec un tout nouveau système de chauffage et de climatisation, qui a ravi les spectateurs pendant les chaudes journées d'été. Le hall d'accueil a été réaménagé, avec un nouveau design et une nouvelle caisse ouverte, offrant un espace plus

Quelques Chiffres

- +80,8% en juillet
- + 37,9% en août

Soit +57,5% de hausse de fréquentation sur l'été avec un total de 5210 entrées

agréable et confortable.

268 séances ont eu lieu cet été, avec un grand nombre de films en sortie nationale et quelques avant-premières. Salle classée Art et Essai, la programmation reste éclectique et conjugue films en version originale sous-titrée et/ou française, films grand public, programmes adaptés pour le jeune public et ciné-goûters.

Chaque semaine, 10 nouveaux films ont été proposés pour un seul écran.

Une très belle saison estivale en terme d'entrées, avec une fréquentation record au mois de juillet.

Depuis la fin de l'été, vous avez la possibilité de régler par carte bleue.

Le Centre Culturel continuera de vous accueillir tout au long de l'année, avec les séances de cinéma et la nouvelle saison culturelle.

Horaires

Mardi
16h30-18h30

Mercredi
9h-12h et 14h-18h

Jeudi
14h-18h30

Vendredi et samedi
9h-12h30

A la salle des Associations



Le Pôle Culturel et Vie associative évolue



Christophe DARRIEUX, Virginie BASTID



Mélody SESTER, Aurélia MARCHAN



Céline MACÉ

Le pôle culture et vie associative poursuit sa restructuration et son développement avec la rénovation de la Médiathèque municipale et la mise en place d'une nouvelle équipe qui s'efforcera de vous proposer et de garantir une programmation de qualité.

Mélody SESTER est depuis le mois de mai la nouvelle **Responsable du pôle culturel et vie associative**.

Son rôle est de coordonner le service et de veiller à ce que toutes les manifestations culturelles, associatives et municipales se déroulent dans les meilleures conditions. Elle est en charge du pilotage de la gestion du pôle. Parallèlement, avec l'aide des bénévoles, elle reste la responsable de la médiathèque municipale

Aurélia MARCHAN arrivée de Capbreton, a pris ses fonctions de responsable de la programmation culturelle. Elle travaille d'ores et déjà sur la prochaine programmation estivale et culturelle.

La culture sous toutes ses formes et pour tous les âges!

Céline MACÉ, responsable du cinéma, négocie au quotidien la programmation afin de vous faire partager des trouvailles cinématographiques originales. Allant du blockbuster aux films d'art et d'essai, la découverte sera au rendez-vous !

Pour tous les âges et pour tous les goûts,

ce sont près d'une **quinzaine de séances par semaine** qui vous sont proposées

Suivez toutes les sorties sur le Facebook du centre culturel, et abonnez-vous à la newsletter du cinéma qui vous sera transmise à chaque renouvellement de la programmation.

Christophe DARRIEUX, actuellement remplacé par **Virginie BASTID** est en charge de la **vie associative** de la commune et ainsi que de la salle de la Huchette.

Si vous êtes une association et que vous souhaitez organiser un événement ou si vous êtes un particulier et vous souhaitez louer la salle à titre privé, vous pouvez contacter le service au **06 85 20 67 90**.

Un accompagnement vous sera proposé

Les associations, ont la possibilité de communiquer sur leurs animations via le panneau lumineux, le site internet de la commune ainsi que l'affichage de vos manifestations sur les ronds-points.

Toutes les informations seront disponibles sur le site internet de la mairie www.leon.fr.

Vous aurez l'occasion de rencontrer l'ensemble de cette nouvelle équipe lors de la présentation de la saison culturelle qui aura lieu le 05 octobre prochain.



Saison Culturelle 2019- 2020

La Saison Culturelle 2019 - 2020 vous sera présentée le **Samedi 05 Octobre à 20h30** au centre Culturel.

Vous aurez le plaisir d'écouter le groupe **DADSON** qui vous fera voyager au milieu de nos forêts de pins, autour des lacs, sur les vagues de l'océan et le long de l'Adour. Nous vous attendons pour cette soirée.

Tarifs

Abonnement fidélité : 77 € pour les 7 spectacles et donne accès aux tarifs réduits pour les spectacles non compris dans l'abonnement

Abonnement découverte : 44 € pour 4 spectacles au choix.

Carte non nominative et cessible.

Date limite d'abonnement :

Mardi 15 Octobre

Tarif plein : **14 €**

Tarif réduit : **11 €**

(étudiants, demandeurs d'emploi et moins de 18 ans)



Gratuit pour les moins de 12 ans

Billetterie et réservation

Offices de tourisme de Léon et de Castets

Par téléphone :

05 58 48 63 36

Par mail :

centreculturel@leon.fr



«Comment épouser un milliardaire»

Vendredi 18 Octobre 2019 à 20h30

Humour musical
Tous publics

Giorgia Sinicorni, nous propose une nouvelle version du spectacle culte d'Audrey Vernon ! Dans sa robe de mariée, elle profite de ses dernières heures de pauvre pour livrer au public tous ses secrets pour réussir son union avec une star du CAC40 ! Drôle et grinçant, ce show est une indispensable leçon d'intelligence économique, basé sur un travail de documentation rigoureux commencé bien avant 2008.

Benalla, Bezos, Macron, Mbappé ou Meghan Markle seront convoqués dans ce spectacle hors norme qui décrypte le monde des ultras-riches pour mieux les flinguer !



«Wok and Woll»

Vendredi 22 Novembre 2019 à 20h30

Spectacle musical
burlesque / Tous publics

Le spectacle **Wok'N'Woll**, créé en 2016, présente deux musiciens donnant un Récital violon piano. Dès les premières notes jouées, les grandes oeuvres deviennent sujettes à un monde imaginaire, et le rapport burlesque s'installe entre les deux personnages. L'espace de jeu se transforme au fil des phrases musicales et invite les spectateurs dans l'univers onirique des deux interprètes. La musique n'a plus de frontières, les mélodies se mélangent, s'enchevêtrent, disparaissent pour mieux réapparaître, les musiciens jonglent avec les notes, se les envoient, se les renvoient et les font sortir du cadre avec brio ingéniosité, et humour.





«La Paix»

Samedi 14 décembre 2019 à 20h30

Théâtre / Tous publics

Si un enfant vous demande «**C'est quoi la paix ?**», vous lui répondez quoi ? François Bourcier présente son nouveau seul en scène. Un comédien apaisé vous invite à chercher le sens du mot PAIX, avec un soupçon d'autodérision, de poésie et d'onirisme.



Awek

Samedi 18 janvier 2020 à 20h30

Musique Blues
Tous Publics

AWEK, c'est : 24 années sur la route, à user le monde, à user l'asphalte pour écumer les clubs et les festivals, sur des scènes petites ou grandes, sans jamais faillir ni défaillir. 11 albums enregistrés dont quatre aux USA... et plus de 1600 concerts à travers la France, l'Europe, l'Inde, le Maroc, le Québec, et les USA. Invité dans nombre de festivals prestigieux tels que "Jazz à Montréal".

«Don Juan et les clowns»



Samedi 15 février 2020 à 20h30

Théâtre / Tous publics

Irina Brook signe ici la mise en scène du «**Dom Juan**» de Molière...en version clown ! Ce spectacle de la Compagnie Miranda accompagnée par le Théâtre national de Nice, apporte un éclairage inattendu sur des personnages devenus mythiques. Une farce tragique, savoureuse, incroyablement actuelle

Festival

«Chantons sous les Pins»

Vendredi 03 avril 2020 à 20h30



Chanson Française
Hors Abonnement

Cette année, «Chantons sous les pins» vous propose une soirée canadienne. **Salomé Leclerc**, figure reconnue de la relève musicale québécoise. La voix demeure son outil principal révélant profondeur, fragilité, justesse et pureté. **Les Tireux d'Roche** ont une approche de l'univers folk et traditionnel qui est perçue comme une musique du monde bien ancrée dans le terroir québécois.



« Boys don't cry »

Vendredi 25 Avril 2020 à 20h30

Danse / à partir de 7 ans

La pièce jeune public, familiale «**Boys don't cry**», créée en 2018, porte un regard à la fois nostalgique, drôle et tendre sur une enfance empreinte d'une société où la voie prédestinée n'est pas toujours celle désirée pour ces garçons d'Algérie et du Maroc, mais en réalité de partout ailleurs aussi, chez qui danser compte plus que de jouer au football ou se battre au judo.



«Les Swing Cockt'elles»

Samedi 16 mai 2020 à 20h30

Trio vocal féminin

Le groupe **Swing Cockt'Elles** est un trio vocal féminin accompagné au piano, spécialisé dans la technique du close harmony rendue célèbre par les trios féminins américains des années 1940. De la tradition des Andrew Sisters en passant par l'opéra, la chanson française, les standards de jazz, les musiques de film et la pop américaine, le trio vocal revisite tubes et standards.





Infos DIVERSES

Au Foyer Restaurant

Ouvert depuis plus de sept mois, le restaurant de la Résidence seniors sert plus de 100 repas par semaine. Ce lieu de socialisation compte maintenant 80 inscrits. Le foyer restaurant permet aux résidents et aux léonaises et aux léonnais de plus de 60 ans de se retrouver pour partager un moment convivial autour d'un repas frais et équilibré à coût modéré.

En plus de rompre l'isolement, le restaurant du Tuc de Loun permet également aux résidents d'accueillir leur famille pour le déjeuner.



Vous avez plus de 60 ans et habitez à Léon, alors vous pouvez déjeuner au Foyer restaurant.

Le déjeuner du lundi au vendredi est au tarif de 8,50 €
Inscription auprès de Carole Hillion au 06 38 31 94 24
ou ccas@leon.fr



Une nouvelle horloge pour notre Église

Notre beau clocher a retrouvé son horloge. Peut-être disparue depuis des décennies ou jamais installée, un nouveau cadran a été installé au printemps dernier. Nous lançons un appel aux léonnais... car après plusieurs sondages nous n'avons pu établir l'origine de son absence et dans quelles conditions. Si vous avez la réponse, n'hésitez pas à nous en faire part.

Le Bus numérique a fait une escale à Léon

Du 16 au 20 septembre dernier, les léonnais ont bénéficié des cours d'informatique lors du passage du Bus numérique sur notre commune. **Affichant complet, de nombreux retraités** ont pu lors de ces ateliers apprendre à utiliser leur PC, Tablettes ou smartphones. Ainsi ils ont pu naviguer sur internet, créer un compte de messagerie, envoyer des mails, télécharger et installer des applications, découvrir les réseaux sociaux, prendre des photos et les partager, ... et bien plus encore.

Une expérience à renouveler !!!



COMPTE-RENDU DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous trouverez ci-dessous un résumé des séances des Conseils Municipaux. Si vous souhaitez l'intégralité du compte-rendu, il est disponible à la Mairie ou sur le site internet www.leon.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 JUIN 2019 A 18 H 30

Présents : Mrs Jean MORA, Serge CHABRIER, Michel DARREMONT, Jacques DUCROUX, Francis LABOUDIGUE, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, Gérard SUBSOL, Yves PEYRES, Mmes Thérèse DARRICAU, Myriam LALLEMANT, Delphine DUPRAT, Magali PEREIRA, Delphine DUPRAT.

Absents ayant donné procuration : J. Paul TRAYE à Jacques DUCROUX, J. Jacques LARTIGUE à Francis LABOUDIGUE, François CORDOBES à Michel RAFFIN, Françoise LESBATS à Dominique LARTIGAU, M. José LARTIGUE à Michel DARREMONT,

Absents :

Secrétaire de séance : Dominique LARTIGAU

Le Procès-verbal de la séance 10 Avril 2019 a été adopté avec 15 voix Pour et 4 Contre (Subsol, Darrémont, M.J Lartigue, Peyres).

1 – INFOS AUX ELUS

2 – Tarifs Municipaux

a) **Tarifs Festaloun** Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de la Commission Fêtes et Animations, Monsieur le Maire propose à l'assemblée les tarifs suivants :

- Repas adulte (billet violet) **20.00 €**
- Repas adulte (billet rouge)..... **15.00 €**
- Repas adulte (billet bleu) **12.00 €**
- Repas enfant (billet jaune) **8.00 €**
- Assiette tapas (billet vert) **5.00 €**
- Vin (billet rose)..... **5.00 €**
- Eau (billet blanc) **1.00 €**
- Café (billet atoll)..... **1.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité : Adopte les tarifs ci-dessus proposés à compter du **20 Juin 2019**, Décide que les repas des intervenants « animations » et « associations » seront délivrés à titre gratuit, Décide que Les boissons hors repas seront délivrées par une association. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

- La présente délibération abroge et remplace la délibération n° 040-214001505-20180703-DEL2018_139.

b) **Tarifs location salle de la Huchette**

Vu l'Art. 2121-29 du CGCT, **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 12 Décembre 2015, regroupant tous les tarifs communaux en un seul document, **Considérant** la proposition de la Commission Vie économique, **Vu** l'exposé de Monsieur, le Maire. Le Conseil Municipal, après délibération et avec **15 voix Pour** et **4 Abstentions** (Lartigue, Subsol, Peyre, Darrémont), décide : de modifier les tarifs communaux comme annexé, d'abroger et remplacer la délibération du 29 Mars 2018 n° 70_DE-040-214001505-20190410-DEL2019_112-DE-1-1_1 ayant pour objet « Tarifs Municipaux 2019 ».



DROITS DE PLACES		
Marché saisonnier du 1er Mai au 30 Septembre	Tarif de base façade et retour (3 ml)	9,00 €
	Tarif de base façade et retour avec vitrine (3 ml)	11,00 €
	Le mètre linéaire supplémentaire	2,00 €
	Véhicule sur place juillet et août, par jour	4,00 €
Marché saisonnier le mardi du 1er Mai au 14 Juin	Tarif de base façade et retour (3 ml)	9,00 €
	Tarif de base façade et retour avec vitrine (3 ml)	11,00 €
	Le mètre linéaire supplémentaire	2,00 €
Marché hiver dimanche et mardi matin du 1er Octobre au 30 Avril	Tarif forfaitaire 1er trimestre de présence	40,00 €
	Tarif forfaitaire 2ème trimestre de présence	35,00 €
	A la journée, tarif de base (3 ml)	3,00 €
	A la journée, le mètre linéaire supplémentaire	1,00 €
Marché nocturne	Tarif de base façade et retour (3 ml)	17,00 €
	Le mètre linéaire supplémentaire	2,00 €
Marché de Printemps (tous les jours sauf le mardi et le dimanche durant les vacances scolaires de Printemps)		Gratuit
Banquet de Producteurs (3 dates durant les mois de Juillet et Août)	Tarif par participation	60,00 €
	Tarif pour trois participations	150,00 €
Remorque Snack	Le trimestre	60,00 €
Camion outillage/Services	Emplacement	80,00 €
Cirques	Emplacement uniquement les jeudis ou vendredis	150,00 €
Marionnettes GUIGNOL	Emplacement uniquement les jeudis ou vendredis	75,00 €
Manèges fêtes foraines	Emplacement pour 7 jours	21,00 €
	Au-delà de 7 jours, par jour supplémentaire	12,50 €
Ancrage embarcations au Lac	Ancrage sur piquet résident Léonnais	50,00 €
	Ancrage sur piquet résident Extérieur à LEON	100,00 €
	Ancrage sur corps mort	100,00 €
OCCUPATION DOMAINE PUBLIC		
Animations saisonnières au Lac	Barbe à Papa	250,00 €
	Tir à la carabine	500,00 €
	Pêche aux canards	350,00 €
	Manège, structure gonflable, Saut à l'élastique	1 600,00 €
	Attelage	200,00 €
Mme VITAL Gisou	Engins nautiques	1 550,00 €
Mr GIORGI Marc	Kayak	1 550,00 €
Mr LABAT Jean-Pierre	Toropiscine	7 000,00 €
Mr VERDIELL Valérie	Engins nautiques	1 400,00 €
LES BATELIERS DU COURANT D'HUCHET	Location	2 800,00 €
Mme DOULET Maÿlis	Mini Golf	1 400,00 €
Mr DUBOIS Jean-Paul	Chez POL	7 200,00 €
Place de Parking	L'unité	255,00 €
Bar Restaurant " Le Pignon "	Terrasse	1 900,00 €
Bar Restaurant " La Pêche aux Moules "	Terrasse	1 200,00 €
Extension exceptionnelle terrasse	Le m2	2,50 €
AIRE DE CAMPING-CARS		
Stationnement du 1er avril au 31 octobre	La nuitée de 22 h 00 à 9 h 00	11,00 €



EMPLACEMENT TAXI		
Emplacement	A l'année	50,00 €
TARIFS CIMETIERE		
Concession	le m ² pour 30 ans	23,00 €
	le m ² pour 50 ans	50,00 €
Caveau d'attente	Forfait deux jours	3,50 €
	par jour à compter du 3 ^o jour	0,40 €
Colombarium	l'urne pour 15 ans	200,00 €
	L'urne pour 30 ans	300,00 €
	Cave-urne (4 places) pour 15 ans	800,00 €
	Cave-urne (4 places) pour 30 ans	1 200,00 €
Vacation funéraire (policier municipal)	la vacation	20,00 €
RESTAURANT SCOLAIRE		
Repas	Enfant	2,10 €
	Personnes extérieures	5,25 €
ACCUEIL PERISCOLAIRE		
Quotient familial ≤ 723 € (sous présentation de la carte identité vacances)	Séquence du matin (7 h 30 - 8 h 35)	0,80 €
	Séquence du soir (16 h 30 - 18 h 30)	1,00 €
	Plus de 15 séquences dans le mois - FORFAIT	12,00 €
	Plus de 25 séquences dans le mois - FORFAIT	22,00 €
	Plus de 50 séquences dans le mois - FORFAIT	32,00 €
Quotient familial ≥ 723 €	Séquence du matin (7 h 30 - 8 h 35)	1,00 €
	Séquence du soir (16 h 30 - 18 h 30)	1,20 €
	Plus de 15 séquences dans le mois - FORFAIT	15,00 €
	Plus de 25 séquences dans le mois - FORFAIT	25,00 €
	Plus de 50 séquences dans le mois - FORFAIT	35,00 €
CENTRE DE LOISIRS		
Quotient Familial entre 0 et 449 €	La journée avec repas	5,00 €
	Le mercredi en période scolarité	4,00 €
Quotient Familial entre 450 et 723 €	La journée avec repas	6,00 €
	Le mercredi en période scolarité	5,00 €
Quotient Familial entre 724 et 900 €	La journée avec repas	9,00 €
	Le mercredi en période scolarité	7,00 €
Quotient Familial supérieur à 900 €	La journée avec repas	11,00 €
	Le mercredi en période scolarité	8,00 €
M.S.A. (avec bons vacances)	La journée avec repas	6,00 €
	Le mercredi en période scolarité	5,00 €
Supplément minibus pour le mercredi	Par trajet et par enfant	2,00 €
Commune de St Michel Escalus	Supplément de la journée	7,00 €
	Supplément le mercredi en période scolarité	3,50 €
Hors Commune de LEON (LINXE, VIELLE ST GIRONS ou ST MICHEL ESCALUS)	La journée avec repas	34,00 €
	Le mercredi en période scolarité	19,50 €
TARIFS SPECTACLES		
Carte abonnement	La carte	66,00 €
Enfant jusqu'à 12 ans	La représentation	gratuit
Plein tarif	La représentation	14,00 €
Tarif réduit	La représentation	11,00 €



TARIFS CINEMA		
Plein tarif Saison (du 1er Juillet au 31 Août)	La séance	7,50
Plein tarif Hors Saison	La séance	6,50
Plein tarif 3D Saison (1er Juillet au 31 Août)	La séance	8,50
Plein tarif 3D Hors Saison	La séance	7,50
Tarif réduit (enf. Moins de 13 ans, étudiants, groupe + 20 personnes)	La séance	5,00
Tarif réduit 3D (enf. Moins de 13 ans, étudiants, groupe + 20 personnes)	La séance	6,00
Groupes scolaires	La séance	3,00
Cinéma plein mon cartable	La séance	2,50
Carte abonnement (10 entrées)	La carte	50,00
CONTRAT PARTENARIAT		
Partenariat annuel (insertion gazette, insertion logo partenaire dans brochure spectacles et insertion encart écran accueil cinéma)	Le contrat	300,00
Partenariat ponctuel (ouvert aux Associations Léonnaises et activités commerciales et artisanales) sous forme de bande annonce avec passage à chaque séance durant 3 semaines	Carton fixe	50,00
	Spot animé	80,00
LOCATION SALLES COMMUNALES (A COMPTER DU 01/09/2016)		
Personne domiciliée et en résidence principale sur la commune de LEON	Salle + Bar + Office	280,00
	Salle + Bar	250,00
	Bar + Office (jusqu'à 60 personnes)	100,00
	Bar	30,00
Personne privée hors commune	Salle + Bar + Office	700,00
	Salle + Bar	620,00
	Bar + Office (jusqu'à 60 personnes)	250,00
	Bar	100,00
Associations, C. E. sis hors commune	Salle + Bar + Office	500,00
	Salle + Bar	450,00
	Bar + Office (jusqu'à 60 personnes)	170,00
	Bar	70,00
C. E. Locaux	Salle + Bar + Office	200,00
	Salle + Bar	170,00
	Bar + Office (jusqu'à 60 personnes)	70,00
	Bar	50,00
Entreprise privée (activité commerciale)	La journée	1 500,00
	la demi-journée	750,00
	Par jour supplémentaire	500,00
Expositions	Emplacement par exposant	30,00
TARIF ECOLE DE MUSIQUE		
Cours de Solfège	A l'année	130,00
	1ère année	30,00
Location instrument	2° année	60,00
	3° année	160,00
Cours de Musique	Adulte à l'année	230,00
	Enfant à l'année	210,00
TARIF MEDIATHEQUE		
Abonnement à l'année	Jusqu'à 14 ans	gratuit
	A partir de 14 ans	10,00
Abonnement pour deux mois consécutifs	Jusqu'à 14 ans	gratuit
	A partir de 14 ans	5,00
Accès Internet	l'heure pour aboné	1,00
	l'heure pour non abonné	2,00
Impression Informatique	la page en Couleur	0,50
	la page Noir et Blanc	0,10
PHOTOCOPIES & FAX		
Copie noir et blanc	Format A4	0,25
	Format A4 recto / verso	0,40
	Format A3	0,50
	Format A3 recto / verso	0,60
Copie couleur	Format A4	1,50
	Format A3	3,00
Fax	Envoi, la feuille	1,60
	Réception, la feuille	0,75



3 – Tarifs séjours centre de loisirs été 2019 : Vu l'Art. 2121-29 du CGCT, **Considérant** les séjours organisés par le Centre de Loisirs de LEON pour l'été 2017, à savoir : Les enfants nés en 2005 découvriront la Vendée du 13 au 19 Juillet 2019, avec au programme : Le Puy du Fou, du Char à voile, Les Sables d'Olonne, parcs aquatiques, randos. Les enfants nés en 2006 et 2007 se rendront dans le Périgord du 22 Juillet au 26 Juillet 2019 : visite de Bordeaux, spéléo, randos, Parc Walibi... Les enfants nés en 2008 et 2009 se rendront au Pays Basque du 29 Juillet au 2 Août 2019, avec au programme, : ballades, visite de San Sebastian, La Rhune, activités nautiques, patinoire. Les enfants nés en 2010 et 2011 effectueront un séjour à Sanguinet du 6 au 9 Août 2019, dont le programme reste encore à définir. Il propose d'adopter les tarifs suivants, par enfant et hors aides diverses :

- Séjours en Vendée (du 13 au 19 Juillet 2019) : **280 €**
- Séjour en Périgord (du 22 Juillet au 26 Juillet 2019) : **230 €**
- Séjour au Pays Basque (du 29 Juillet au 2 Août 2019) : **230 €**
- Séjour à Sanguinet (6 au 9 Août 2019) : **160 €**
- Nuit sous tente : **5 €**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** : D'adopter les tarifs ci-dessus proposés, D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

4 – Convention Cabinet Dentiste et Kinésithérapeute

- a) **SCI Groupe Médical de l'Océan** : VU le projet de convention, Afin de pouvoir définir entre les signataires la répartition des charges d'entretien des différents espaces publics composant le Pôle médical. Il est convenu entre la ville de LEON et la SCI Groupe Médical de l'Océan, que la commune de LEON conserve l'entretien des voies publiques, des espaces verts et des arbres implantés dans le domaine public, de l'éclairage et du stationnement ; Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention pour une durée d'un an à compter du **1er juillet 2019**. Il est convenu entre les parties une participation financière de quatre-vingt euros (80,00 €) par mois en contre partie des charges d'entretien du site. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et avec 15 voix Pour et 4 Abstentions (Darrémont, Subsol, Peyres, M.J Lartigue), **DECIDE** : De fixer la participation financière pour les charges d'entretien du site à 80 € mensuels, D'approuver le projet de convention entre la commune et la SCI Groupe Médical de l'Océan, D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- b) **Mme Mailys DESPAX** : VU le projet de convention, Afin de pouvoir définir entre les signataires la répartition des charges d'entretien des différents espaces publics composant le Pôle médical. Il est convenu entre la ville de LEON et Mme Mailys DESPAX, que la commune de LEON conserve l'entretien des voies publiques, des espaces verts et des arbres implantés dans le domaine public, de l'éclairage et du stationnement ; Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention pour une durée d'un an à compter du **1er juillet 2019**. Il est convenu entre les parties une participation financière de quatre-vingt euros (80,00 €) par mois en contre partie des charges d'entretien du site. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et avec 15 voix Pour et 4 Abstentions (Darrémont, Subsol, Peyres, M.J Lartigue), **DECIDE** : De fixer la participation financière pour les charges d'entretien du site à 80 € mensuels, D'approuver le projet de convention entre la commune et Mme Mailys DESPAX, D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

5 – Attribution terrain Lotissement ALEGRIA : Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'une offre d'achat a été effectuée par Mme Carole HILLION, domiciliée 696 Chemin de Moncout à MAGESCQ (40140), pour le lot n°33 du lotissement communal «ALEGRIA», sis 23 Rue de la Mayade, d'une contenance de 553 m². L'offre d'achat suivante a été formulée :

N° de lot	Surface en m2	Prix TTC au m2	TVA à la marge	Prix total	Adresse Terrain
33	660	75.02 €	6 283.20 €	49 513.20 €	56 Rue de la Mayade

Cette vente est soumise aux droits d'enregistrement qui seront payés par les acquéreurs, ainsi que les frais liés à l'acte de vente. Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2017 qui a déterminé le prix de vente des lots du lotissement communal ALEGRIA ; Il est proposé aux membres du Conseil Municipal : d'autoriser Monsieur le Maire à accepter l'offre d'achat ci-dessus ; de désigner la SCP PETGES /Etude de Me François PETGES et Me Stéphane PETGES, Notaires associés - 230, Rue du Juston - 40260 CASTETS, pour l'établissement des actes de cession ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique. Le Conseil Municipal, après délibération et avec **15 voix Pour** et **4 Abstentions** (Mrs Darrémont, Subsol, Peyres, M.J Lartigue), **DECIDE** : d'autoriser Monsieur le Maire à accepter l'offre d'achat ci-dessus ; de désigner la SCP PETGES /Etude de Me François PETGES et Me Stéphane PETGES, Notaires associés - 230, Rue du Juston - 40260 CASTETS, pour l'établissement des actes de cession ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique. La présente délibération abroge et remplace la délibération n° 99-040-214001505-20180703-DEL2018-120-DE en date du 3 Juillet 2018.

6 – Dénomination bâtiment comprenant 7 logements communaux : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il lui appartient de dénommer le bâtiment regroupant les 7 logements communaux situés Rue des Chênes-Lièges. Il propose la dénomination suivante : « Le Clos des Chênes » : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** : De dénommer le bâtiment regroupant les 7 logements : « Le clos des Chênes » D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents



nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

7 – Attribution marché « Local Espaces Jeunes »: Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu l'Ordonnance Marchés Publics n°2015-899 du 23 juillet 2015, et son Décret d'application n° 2016- 360 du 25 mars 2016 ; Vu la consultation lancée le 13 mai 2019 sur la plateforme landespublics.org ; **Considérant** le rapport d'analyse des offres établi par la Maîtrise d'œuvre ; Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 juin 2019 ; **Considérant** qu'il y a lieu d'autoriser M. Le Maire, à signer les marchés publics avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : VRD/GROS-OEUVRE : Entreprise SARL GOMES ET FILS,

Taux de la TVA : 20 %, Montant HT : 35 239.76 € HT, Montant TTC : 42 287.71 € TTC.

Lot 2 : CHARPENTE : Entreprise DUBERNET CHARPENTE

Taux de la TVA : 20 %, Montant HT : 22 910.72 € HT, Montant TTC : 27 492.86 € TTC

Lot 3 : MENUISERIES EXTERIEURES : Entreprise SARL MENUISERIE DELMON

Taux de la TVA : 20 %, Montant HT : 10 644.00 € HT, Montant TTC : 12 772.80 € TTC

Lot 4 : PLÂTRERIE : Entreprise SASU NOTTELET PLATRERIE

Taux de la TVA : 20 %, Montant HT : 18 900.71 € HT, Montant TTC : 22 680.85 € TTC

Lot 5 : MENUISERIES INTERIEURES : Entreprise SARL MENUISERIE DELMON

Taux de la TVA : 20 %, Montant HT : 5 552.00 € HT, Montant TTC : 6 662.40 € TTC

Lot 6 : PLOMBERIE, CHAUFFAGE, VENTILATION : Entreprise SARL FOURNIER

Taux de la TVA : 20 %, Montant HT : 15 543.11 € HT, Montant TTC : 18 651.73 € TTC

Lot 7 : ELECTRICITE : Entreprise SARL SUDELEC

Taux de la TVA : 20 %, Montant HT : 18 254.64 € HT, Montant TTC : 21 905.57 € TTC

Lot 8 : PEINTURE / SOL SOUPLE : Entreprise SARL MORLAES

Taux de la TVA : 20 %, Montant HT : 16 964.76 € HT, Montant TTC : 20 357.71 € TTC

Lot 9 : CARRELAGE/FAIENCE : Entreprise SAS LESCA JOEL ET FILS

Taux de la TVA : 20 %, Montant HT : 2 229.20 € HT, Montant TTC : 2 675.04 € TTC

MONTANT TOTAL : 146 238.90 € HT, soit 175 486.68 € TTC

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner les entreprises qui seront chargées de réaliser les travaux de construction de l'Espace jeunes/Salle dédiée aux associations et de l'autoriser à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues. Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, **DECIDE** : D'approuver l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 13 Juin 2019 et d'attribuer les lots aux entreprises ci-dessus énoncées, D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

8 – Virements de crédit : A la demande de Monsieur le Percepteur, et afin de régulariser des écritures passées en 2017 et 2018 pour le SYDEC, Monsieur le Maire propose à l'assemblée les virements de crédits suivants : ART. 168751 : + 35 700 €, ART. 16876 : - 33 000 €, ART. 21318 : - 2 700 €. Le Conseil Municipal, après délibération avec **15 voix Pour** et **4 Abstentions** (Darrémont, Subsol, Peyres, M.J Lartigue), **DECIDE** : D'approuver les virements de crédit ci-dessus proposés, D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

9 – Opposition au transfert des compétences eau potable et assainissement des eaux usées au 1^{er}

Janvier 2020 : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 Août dite « Loi NOTRE » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1^{er} Janvier 2020. La loi du 3 Août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant : D'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1^{er} Janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1^{er} Juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de cette communauté représentant au moins 20 % de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date. Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles. Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1^{er} Janvier 2026 au plus tard. Et, d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes. En l'espèce, la Communauté des Communes COTE LANDES NATURE ne dispose pas actuellement, même partiellement, des compétences eau potable et assainissement des eaux usées. Aussi, afin d'éviter le transfert automatique de ces compétences à la Communauté des Communes COTE LANDES NATURE au 1^{er} Janvier 2020, ses communes membres doivent donc matérialiser avant le 1^{er} Juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1^{er} Janvier 2026, du transfert de ces compétences. A cette fin, au moins 25 % des communes membres de cette communauté représentant au moins 20 % de la population totale de celle-ci doivent, par délibération rendue exécutoire avant le 1^{er} Juillet 2019 s'opposer au transfert de ces compétences. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir, compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer contre le transfert à la Communauté des Communes COTE LANDES NATURE au 1^{er} Janvier 2020, des compétences eau potable et assainissement des eaux usées. Le Conseil Municipal, après délibération et avec **15 voix Pour** et **4 Abstentions** (Darrémont, Subsol, Peyres, M.J Lartigue), **DECIDE** : De s'opposer au transfert à la communauté des Communes COTE LANDES NATURE au 1^{er}



Janvier 2020, des compétences eau potable et assainissement des eaux usées, D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

10 – Ouverture et fermeture de poste : **Vu** la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, **Vu** la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, **Vu** le décret n° 91-1194 du 4 Novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale modifié par le décret n° 2006-1694 du 22 Décembre 2006, **Considérant** le départ du programmateur culturel par voie de mutation au 1^{er} Mai 2019, **Considérant**, la nécessité de procéder à son remplacement, **Vu** l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **décide** : D'ouvrir un poste d'adjoint Administratif territorial à temps complet à compter du **1^{er} Septembre 2019**, De fermer un poste d'adjoint Administratif territorial Principal de 2^o classe, De modifier comme suit le tableau des effectifs :

Fermeture de Poste : Cadre d'emploi des **Adjoints Administratifs**, Grade **Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^o Classe** Ancien effectif : **2**, Nouvel effectif : **1**

Ouverture de Poste : Cadre d'emploi des **Adjoints Administratifs**, Grade **Adjoint Administratif Territorial**, Ancien effectif : **1**, Nouvel effectif : **2**. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision. Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

11 – Création de postes

Poste de régisseur : **Vu** la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, **Vu** la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat du Régisseur Municipal prend fin le 14 Août 2019. Jusqu'à ce jour, cet agent a donné satisfaction. Aussi, Monsieur le Maire propose d'ouvrir un poste d'adjoint administratif territorial et de procéder à la vacance d'emploi auprès des services du CDG 40. **Considérant** la future restructuration du service accueil, l'agent recruté serait amené à effectuer des missions d'accueil en plus de celles de régisseur. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité : Adopte la proposition de Monsieur le Maire, Décide de créer un Poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet à compter du **15 Août 2019**, Le tableau des effectifs est ainsi modifié : Cadre d'emploi des **Adjoints Administratifs**, Grade **Adjoint Administratif Territorial**, Ancien effectif : **2**, Nouvel effectif : **3**. D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vacance d'emploi, Décide que la somme nécessaire sera imputée au Chap. 012 du BP 2019 de la Commune, Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Poste d'agent polyvalent des services techniques : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat du poste de l'agent polyvalent des services techniques prend fin le 30 Septembre prochain. Cet agent donnant entière satisfaction, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de stagiairiser celui-ci et de créer un poste permanent d'adjoint Technique territorial. Le Conseil Municipal, **Vu** la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3 1^o, **Vu** le décret n° 88-145 du 15 Février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE** : De créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique, catégorie hiérarchique C à compter du 1^{er} Octobre 2019. Le tableau des effectifs serait ainsi modifié : Cadre d'emploi des **Adjoints Techniques**, Grade **Adjoint Technique Territorial**, Ancien effectif : **11**, Nouvel effectif : **12**, Que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions de : d'agent d'entretien des bâtiments communaux, d'agent d'entretien de la voirie communale, Que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet, Que Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

Poste école maternelle : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de l'agent chargé des fonctions d'ATSEM à temps non complet auprès de l'école maternelle arrive à échéance le 5 Juillet prochain. Pour la rentrée scolaire 2019/2020, le groupe scolaire « Les Pignons » comptera deux classes de maternelles. Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un nouveau poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du **1^{er} Septembre 2019** et de l'autoriser à procéder à la vacance d'emploi. **Vu** la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, **Vu** la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, **Vu** le décret n° 91-1194 du 4 Novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale modifié par le décret n° 2006-1694 du 22 Décembre 2006, **Vu** l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **décide** : D'ouvrir un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet à compter du **1^{er} Septembre 2019**, De modifier comme suit le tableau des effectifs : Cadre d'emploi des **Adjoints d'animation**, Grade **Adjoint Territorial d'animation**, Ancien effectif : **2**, Nouvel effectif : **3**. D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vacance d'emploi et à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision. Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.



- a) Poste Professeurs de musique **Vu** la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret ° 91-298 du 20 Mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n° 2012-437 du 29 Mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Considérant la nécessité de recruter des assistants d'enseignement artistique pour assurer les cours de musique à compter de la rentrée scolaire 2019/2020,

Considérant le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** :

- De créer, à compter de la rentrée scolaire 2019/2020 trois postes temporaires d'assistants d'enseignement artistique principal 2° Classe pour une durée de un an à compter du 1^{er} Octobre 2019.
- De recruter chaque agent à temps non complet. Le temps de travail sera précisé sur le contrat de travail et déterminé en fonction du nombre d'élèves.
- De rémunérer les agents sur la base du 11^e échelon grade d'assistant de l'enseignement artistique principal 2° classe pour les trois agents.
- Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

- b) Poste de Technicien

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Coordinateur des services techniques de la Commune a fait une demande de disponibilité pour raisons familiales au 1^{er} Octobre 2019.

Il est donc nécessaire de procéder à son remplacement. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir un poste de technicien territorial et de l'autoriser à procéder à la vacance d'emploi.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3 1°, **Vu** le décret n° 88-145 du 15 Février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, Après délibération et avec **15 voix pour et 4 Absentions** (Darrémont, Subsol, Peyres, M.J Lartigue), le Conseil Municipal **DECIDE** : De créer un emploi permanent à temps complet de technicien, catégorie B à compter du 1^{er} Octobre 2019. L'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions de Coordinateur des services techniques D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vacance d'emploi et aux formalités de recrutement, Que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet, D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La séance est levée à 19 h 05.





Agenda DE LÉON

Octobre

Samedi 5

Ouverture de la saison culturelle au Centre culturel

Dimanche 13

Exposition Loun Rétro Place de la Poste

Marché d'automne par les Belles âmes à la salle La Huchette

Dimanche 16

Vide-dressing Carapat'Loun à la salle La Huchette

Du 07 au 11 octobre

Semaine Bleue (voir programme p 8)

Samedi 26

Loto de l'Amicale des retraités à la Huchette

Novembre

Samedi 2 et Dimanche 3

Gala de boxe, salle de la Huchette.

Samedi 9

Fête de la soupe, les jardins de Nouïnes, salle de la Huchette.

Dimanche 10

Rassemblement de chorales avec Happysong, salle de la Huchette.

Exposition Loun rétro, place de la poste.

Lundi 11

Cérémonie du 11 Novembre au Monument aux Morts

Du 22 au 24

Exposition 100% art salle de la huchette.

Vendredi 22

Spectacle wolk and woll centre culturel

Du 28 Novembre au 01 Décembre

Fête de la Saint André

Décembre

Dimanche 8

Exposition Loun Rétro, place de la poste

Samedi 14

Spectacle La paix, au Centre Culturel

Vendredi 20

Spectacle l'ogrelet, centre culturel

Mardi 31

Réveillon de la St Sylvestre par les Chauds Bises à la salle de la Huchette

Les Rendez-vous de la Médiathèque

A la Salle des Associa- tions

Les Bébés lecteurs

A la salle des associations

Inscription obligatoire

au 07 85 50 62 24

ou mediatheque@leon.fr

Jeudi 17 octobre, 10H

Jeudi 7 novembre, 10h

Jeudi 5 décembre, 10h

Soirées Contes

Jeudi 31 octobre à 18h,

Soirée Halloween

Vendredi 20 décembre à 18h,

Soirée Noël

